

QUE FAIRE

en cas d'accident industriel majeur ?

• L'ALERTE...

L'alerte est donnée par un signal sonore qui comporte 3 cycles de 1mn 41s coupés par des espaces de 5s.



1 mn 41s 1 mn 41s 1 mn 41s
 5s 5s 5s



FAIRE



Évacuez à pied. Rendez-vous immédiatement au point de rassemblement le plus proche.

- 1 : Début du chemin de Peyrailles (abribus) dans le périmètre.
- 2 : Parking de la mairie annexe, 18 rue des Lacs.
- 3 : entrée du Parc Municipal, Chemin de Novital.



Écoutez la radio

France Inter **87.9 FM**
 France Bleu **90.5 FM**
 France Info **105.5 FM**
 Sud Radio **101.4 FM**

Consultez le site internet de la préfecture.



NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Aucun établissement scolaire ne se trouve dans le périmètre.

Ne quittez pas votre abri sans consigne des autorités. Ne restez pas à proximité des fenêtres afin d'éviter les éclats en cas d'explosion.



N'allumez pas de flamme, ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelles. Ne démarrez pas votre véhicule.



Ne téléphonez pas, les lignes téléphoniques doivent rester libres. N'essayez pas de joindre le site ni les services de secours (pompier, police, SAMU...).

• LA FIN DE L'ALERTE...

La fin de l'alerte sera donnée par un signal continu de 30 secondes. Vous pouvez alors reprendre une activité normale.



30 s